

**Le statut sémantique des incises et des incidentes du français**  
**Claire Beyssade**  
**Institut Nicod (CNRS, ENS, EHESS)**

Le français permet d'insérer, à l'intérieur d'une proposition, une autre proposition, sans coordonnant, ni subordonnant.

- (1) Tiens, dit-elle en ouvrant les rideaux, les voilà! (Hugo, *Les pauvres gens*)
- (2) D'autres propositions, plus adéquates croyons-nous, vous seront soumises sous peu. (Cornulier (1978))
- (3) Mais, pourquoi le nier, certains enjeux politiques nous tiennent à cœur. (Guattari)

On parle alors ou de propositions incises ou de propositions incidentes. La terminologie ne semble pas clairement établie, comme le montre Wilmet (1997) qui rappelle les usages de différents grammairiens : pour Marouzeau (1933), incise et incidente sont deux termes équivalents ; Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) utilisent eux le terme d'incise pour caractériser tout élément, du mot à la proposition, qui s'insère à l'intérieur d'une phrase sans terme de liaison, et réservent le terme d'incidente aux propositions qui ont cette caractéristique ; enfin Le Goffic (1993) comme Riegel, Pellat et Rioul (1994) font exactement l'inverse et ne parlent d'incises que pour une classe particulière d'incidentes, la classe des propositions insérées dans une phrase et servant à rapporter des paroles ou des pensées. Plus récemment, Bonami et Godard (2007) ont proposé de réserver le terme d'incise à un fonctionnement syntaxique et le terme d'incident à un fonctionnement prosodique.

Notre but n'est pas d'alimenter le débat terminologique, mais d'étudier le statut sémantique de ces propositions insérées. Nous ne considérerons que les insertions propositionnelles et essayerons de déterminer le statut sémantique de l'information qu'elles véhiculent. S'agit-il d'une information de premier plan ou d'un commentaire ? Doit-on y voir, quand il s'agit de propositions déclaratives, des assertions pleines, ou plutôt des présuppositions ou des implicatures ? Pour ce faire, nous commencerons par distinguer plusieurs classes de constructions, puis nous établirons leurs propriétés discursives en les comparant avec d'autres constructions comme en (4).

- (4) a. Jacques dit qu'il pleut.  
b. Il pleut, d'après Jacques.

### **1. Incises et incidentes : essai de classification**

Nous nous limitons ici aux insertions propositionnelles, c'est-à-dire à des phrases comportant un verbe, donc associées à un contenu propositionnel. Seront écartées les constructions en (5) : le constituant inséré y est un syntagme nominal en (5a) ou (5b), un syntagme prépositionnel en (5c) ou un adverbe en (5d). Même si on peut rapprocher ces constituants de propositions pleines (voir les paraphrases en (6)), en écartant ce type d'exemples, on évite la question de la reconstruction du contenu propositionnel et des ellipses.

- (5) a. François, chose incroyable, a eu 20 sur 20.  
b. Pierre a fait, l'imbécile, un chèque en blanc.  
c. Jean a goûté, malgré mes conseils, les champignons.  
d. Ton frère, manifestement, a acheté la maison.
- (6) a. François, c'est une chose incroyable, a eu 20 sur 20.  
b. Ton frère, c'est manifeste, a acheté la maison.

En revanche, on prendra en considération toutes les propositions insérées dans une phrase, quelle que soit leur modalité énonciative (assertion, question ou exclamation (cf. (7)), qu'elles comportent une inversion ou non (cf. (8)) et que la proposition soit syntaxiquement complète ou incomplète (cf. (9)). On parlera de phrase-hôte et de phrase insérée pour décrire les deux propositions de la construction.

- (7) a. Les adhérents ont, je le sais, une réduction de 20%.  
b. Les adhérents ont, le saviez-vous ?, une réduction de 20%.  
c. Les adhérents ont, sachez-le, une réduction de 20%.
- (8) a. Les adhérents ont, ajouta-t-elle, une réduction de 20%.  
b. J'ai aperçu ta voiture, ton char dirais-tu, plus haut dans la rue. (Cornulier (1978)).
- (9) a. Les adhérents ont, c'est vrai, une réduction de 20%.  
b. Les adhérents ont, je crois, une réduction de 20%.

### 1.1. Autonomie syntaxique et sémantique

En s'appuyant sur le critère de la double autonomie syntaxique et sémantique, on peut tracer une frontière entre les deux séries d'exemples (10) et (11).

- (10) a. C'est là, je m'en souviens, que sa mère est née.  
b. Un soir, t'en souvient-il, nous voguions en silence. (Lamartine, *Le lac*)  
c. Jean, personne ne le sait, a une maladie incurable.  
d. Vous le savez, la fin approche.  
e. Personne, et vous le savez très bien, ne peut l'influencer.
- (11) a. C'est là, dit-elle, que sa mère est née.  
b. C'est là, je crois, que sa mère est née.  
c. Cet homme est, paraît-il, connu de vos services.  
d. L'angoisse, semble-t-il, constitue l'humanité. (Bataille)

Les insertions dans les exemples (10) comportent un pronom qui réfère à la phrase-hôte. Elles sont modalement autonomes au sens où elles peuvent être assertives, mais aussi interrogatives (10b) ou impératives (7c). Cornulier (1978) ajoute qu'elles sont sémantiquement autonomes au sens où elles peuvent être positives ou négatives (cf. (10c)). Elles peuvent aussi précéder la phrase-hôte (cf. (10d)) et lui être coordonnées (cf. (10e)). Autant de propriétés que n'ont pas les exemples (11).

- (12) a. \* Cet homme est, est-ce qu'il paraît, connu de vos services.  
b. \* C'est là, ne dit-elle pas, que sa mère est née.  
c. \* Je crois, c'est là que sa mère est née.  
d. \* L'angoisse, et semble-t-il, constitue l'humanité.

Comme Cornulier, on réservera le terme d'incise aux constructions de (11) qui manifestent un manque d'autonomie syntaxique ou sémantique et on parlera de proposition incidente dans les autres cas. Notons néanmoins que le critère de l'autonomie syntaxique n'est pas à lui seul suffisant pour déterminer si une insertion est une incise ou non. Il existe en effet au moins deux classes de verbes qui peuvent servir à introduire une citation mais qui ne peuvent pas être utilisés comme des verbes de discours rapportés, dans la mesure où ils n'acceptent pas de complétive en *que*. Il s'agit des verbes intransitifs qui décrivent des manières de dire (cf. (13)) et des verbes transitifs qui ont en commun d'indiquer une action associée à la production d'un discours (cf. (14)). Une récente étude de corpus, menée par Danlos et al. (2010), a permis de

dénombrer 43 verbes du premier type (intransitifs) et 71 verbes du second type (transitifs mais sans argument phrastique).

- (13) a. Juste quelques égratignures mais ce n'est rien comparé à ce que j'ai fait à mon père...ricana-t-il. (J.K. Rowling, *Harry Potter 2*)  
b. Je vous imagine sans, s'esclaffa-t-elle.  
c. Cela peut s'amplifier, intervint le député.
- (14) a. "Comment", apostropha-t-il son ami, "tu oses donner asile à cette femme ?" (T. Hersart de La Villemarqué, *Barzaz Breiz*)  
b. Malheur à toi si tu refuses, le menaça-t-il. Le Messie viendra et tu ne seras plus là pour l'accueillir. (É. Wiesel, *Silences et mémoire d'hommes*)

Si dans tous ces exemples, la phrase insérée est autonome syntaxiquement au sens où tous les compléments obligatoires du verbe sont instanciés, on doit quand même souligner trois points: (i) il y a inversion du sujet par rapport au verbe, (ii) on ne trouve jamais de négation dans la proposition insérée, et (iii) aucune modalité phrastique autre que déclarative n'est possible. En ce sens, les verbes des propositions insérées en (13) et (14) sont comparables aux verbes de parole comme *dire*, *annoncer* quand ils sont utilisés dans des incises de citation. Ils décrivent des manières de dire mais à la différence de *dire* ils ne peuvent pas prendre d'argument phrastique.

- (15) Jean (dit / \*ricana / \*intervint / \*interrompt) que P

L'autonomie syntaxique et sémantique permet donc d'établir une première classification entre propositions incises et incidentes. Le meilleur test pour distinguer incises et incidentes reste la flexibilité à la modalité énonciative : les incidentes, à la différence des incises, peuvent être interrogatives ou jussives.

## 1.2. Incises de discours vs autres incises

A l'intérieur de la classe des incises, on va distinguer deux sous-classes, reposant sur la nature de ce qui est rapporté. Cornulier dit qu'il faut distinguer les incises dont la base est réellement une citation, un propos rapporté (comme dans "Il pleut, dit-elle") des incises attachées à une phrase-hôte qui rapporte non pas un discours mais un acte non linguistique, comme un geste, une pensée, ou une apparence<sup>1</sup>. Cela le conduit à voir dans les phrases-hôtes non pas des citations mais plutôt des imitations, ce qu'il appelle un signe mimique. Selon lui « l'incise est un greffon sur un support mimique » et ce support mimique déborde largement la mimique du discours. De même qu'on peut mimer un discours en le reproduisant, on peut mimer un geste, une attitude ou une pensée. Le support mimique peut servir à la retransmission d'un signe non verbal, comme en (16), où le mot *oui* n'a pas été prononcé.

- (16) Oui, fait-elle de la tête.

De façon générale, la phrase-hôte peut servir à « reproduire une apparence ou une impression cognitive non linguistique », comme le dit Cornulier. C'est le cas en (17), qu'il commente ainsi : « Dès lors qu'on comprend que l'énonciateur mime l'information d'une apparence, on est en quelque sorte dispensé de comprendre qu'il affirme sérieusement qu'il pleuvait. (Que

---

<sup>1</sup>Sur le discours rapporté et la mention en langue, le lecteur pourra consulter les travaux d'Authier et de Rey-Debove, ainsi que Anscombe (1985) sur la distinction *dire* / *faire* dans les mentions et Steuckardt (2005). Voir aussi Banfield (1982) sur le lien entre incises (en anglais) et style indirect libre.

les propos produisent des apparences [...] est bien reflété en français par l'expression *il paraît*, comme dans *Charlot, paraît-il, est en ce moment à Nice*) » (Cornulier, 2004, p. 109).

(17) Il pleuvait, semblait-il.

On retrouve cette même distinction entre deux types de phrases-hôtes dans le travail de Bonami et Godard (à paraître) sur les ajouts de citation. Ils commencent par préciser ce qu'ils entendent par citation et pour ce faire ils reprennent à Clark et Gerrig (1990) l'idée que les citations sont des expressions référentielles qui se distinguent des autres expressions par la manière dont la référence est établie. Alors que la plupart des expressions réfèrent par *description*, au sens où elles fournissent une description de l'objet auquel elles réfèrent, les citations réfèrent par *imitation*. Quand le locuteur prononce le constituant *Mon frère est arrivé* dans la phrase *Mon frère est arrivé, a dit Marie*, il ne décrit pas ce que Marie a dit, mais il imite son comportement, il reproduit ce qu'elle a fait. Le choix du possessif *mon* qui réfère ici à Marie et non au locuteur en est le signe. Donc, comme Cornulier, Clark et Gerrig ainsi que Bonami et Godard analysent la citation comme une imitation. Ils montrent que la citation est une construction particulière qui change en signe linguistique un objet qui n'en est pas forcément un. Ils illustrent cela avec (18) dans lequel les crochets droits marquent le passage du signe non linguistique au signe linguistique.

(18) La voiture a fait [le locuteur mime un mouvement en zigzag]

On peut donc séparer les incises de discours des autres incises. Par discours, on entend aussi bien le discours oral que le discours écrit ou lu (cf. (19)).

- (19) a. L'être est, le néant n'est pas, peut-on lire dans ce texte.  
b. Il est dangereux de se pencher au dehors, était-il écrit sur les vitres.

Les incises de discours (du type *dit-il, répond-il...*) peuvent être supprimées sans que la citation cesse d'apparaître comme ayant été proférée. En (20) par exemple, leur absence ne pose aucun problème d'interprétation.

(20) On entendit une collision. – Couillon ! – Chauffard ! Il s'approcha de la fenêtre. (Cornulier, 1978, p. 82).

Les incises de discours se distinguent aussi par l'inversion du sujet. L'inversion du sujet, qu'il soit clitique ou non, y est obligatoire, alors que quand la proposition incise exprime une appréciation ou un jugement formulé sur la phrase-hôte, une modalité comme *je crois* ou *je pense*, le sujet n'est obligatoirement postposé que si c'est un substantif. Si c'est un pronom personnel de première ou seconde personne ou un pronom impersonnel, l'inversion n'est que facultative. Et selon Wagner et Pinchon (1991, p. 560) quand il s'agit du pronom de première personne, l'ordre normal est l'ordre sujet-verbe, l'inversion correspond à une forme d'archaïsme : *pensé-je, crois-je*.

- (21) a. C'est là, (dit-elle / dit Jean / \* il dit / \*Jean dit), que sa mère est née.  
b. C'est cela, pensa Pierre, on me ment.  
c. C'est là, (je crois / \* crois-je), que sa mère est née.  
d. C'est là, (tu vois / vois-tu), que sa mère est née.  
e. Cet homme est, (il paraît / paraît-il), connu des services de police.

D'où l'idée qu'il faudrait faire une classe particulière pour les incises que Cornulier appellent des incises progressives, dans lesquelles l'inversion n'est pas obligatoire, et dont le sujet est toujours un pronom, personnel ou impersonnel. Ces incises servent soit à introduire une modalité épistémique (*il paraît, je crois,...*) soit comme en (21d) à apostropher l'interlocuteur.

On a donc distingué les incidentes des incises, et parmi les incises, celles qui se rattachent à une phrase-hôte mimant un discours et les autres.

## 2. La contribution sémantique des incises et des incidentes

Il existe une ressemblance de famille entre les phrases données sous (22), (23) et (24). Pourtant, le locuteur qui choisit l'une ou l'autre formulation ne le fait pas indifféremment et selon le choix qu'il fait, il ne transmet pas exactement la même information. Il est fréquent d'analyser le contenu de la phrase insérée comme un commentaire, une information de second plan, que le locuteur prend à son compte mais ne demande pas à l'interlocuteur de partager (cf. entre autres Dessaintes (1960), Espinal (1991)). Est-ce à dire que les phrases insérées ne sont pas assertées ? Et si tel est le cas, quel est alors leur statut sémantique ? Doivent-elles être analysées comme véhiculant des présuppositions ou des implicatures ?

- (22) a. François, c'est une chose incroyable, a eu 20 sur 20.  
b. François a eu 20 sur 20. C'est une chose incroyable.
- (23) a. Il pleut, pense-t-il.  
b. Il pense qu'il pleut.  
c. Il pleut, selon lui.
- (24) a. Il pleut, dit-il.  
b. Il dit qu'il pleut.  
c. Il pleut, d'après lui.

Nous étudierons d'abord les incidentes, puis les incises.

### 2.1. Les incidentes : des implicatures conventionnelles

Ducrot (1969, 1972) s'est intéressé aux différents statuts du dire et a montré qu'on devait distinguer non seulement l'explicite de l'implicite, mais aussi le posé, le présupposé et le sous-entendu. Cependant, c'est Grice (1975) qui a forgé le concept d'implicature pour distinguer ce qui est dit (on pourrait ajouter explicitement) de ce qui est signifié (sans être explicite). Grice appelle *implicature* ce qui est signifié sans être dit.

Gazdar reprend ce terme mais ne l'applique qu'aux assertions et établit une différence de nature entre implications logiques et implicatures : « une implicature est une proposition qui est « impliquée » par l'assertion d'une phrase dans un contexte donné bien que cette proposition ne fasse pas partie de ce qui a été effectivement dit, ni n'en soit une conséquence logique » (Gazdar, 1979, p. 38). (25) et (26) sont des exemples d'énoncés associés à des implicatures.

- (25) a. Alain: Tu viens à la fête ce soir ?  
Marie: J'ai du travail.  
b. Non.
- (26) a. Pierre est anglais. Il est donc courageux.  
b. Etre anglais implique être courageux.

A la réponse de Marie en (25), on associe l'implicature dite conversationnelle (25b). (25b) ne fait pas partie de la signification conventionnelle associée à *J'ai du travail*, mais dépend de traits propres au contexte conversationnel dans lequel l'énoncé a été produit. Dans un autre contexte, la même phrase pourrait signifier oui et pas non. Il suffit pour cela d'imaginer une autre question, par exemple *Est-ce que votre situation financière s'arrange ?* (26a), lui, est associé à l'implicature conventionnelle (26b). Par convention, *donc* véhicule l'idée de conséquence. Il indique explicitement l'existence d'une relation de conséquence entre les deux propositions *Il est anglais* et *il est courageux*, mais la nature précise de cette conséquence reste implicite.

Les implicatures sont donc des contenus d'information non formulés explicitement mais suggérés par le locuteur. Grice s'est surtout intéressé aux implicatures conversationnelles. Il a toutefois donné deux exemples de mots déclenchant des implicatures conventionnelles (*but* et *therefore*) et a caractérisé les implicatures conventionnelles au moyen de deux propriétés qui les distinguent des implicatures conversationnelles. (i) La non-annulabilité : les implicatures conventionnelles sont générées dans n'importe quel contexte. (ii) La détachabilité : les implicatures conventionnelles sont associées à l'usage d'une forme lexicale (un mot) et ne dépendent pas de maximes conversationnelles.

Les implicatures conventionnelles se distinguent des présuppositions en ce que la fausseté d'une implicature conventionnelle est compatible avec la vérité de l'énoncé qui la génère, alors que l'échec présuppositionnel conduit à une absence de valeur de vérité de l'énoncé global.

Pour résumer, les implicatures conventionnelles correspondent à une signification secondaire déclenchée par une expression linguistique, non annulable et détachable. L'introduction des implicatures conventionnelles chez Grice représente la reconnaissance de l'impossibilité de réduire la totalité de la signification linguistique au binôme conditions de vérité - règles de la conversation.

Bach (1999) a mis en cause le concept même d'implicature conventionnelle de Grice, qu'il juge contradictoire : si les implicatures conventionnelles sont des implicatures, elles véhiculent du non-dit et ne sont pas conventionnelles ; si elles sont conventionnelles, alors leur contenu est dit et ce ne sont pas des implicatures. Selon lui, on peut analyser le sens de *but* ou *therefore* sans parler d'implicatures car tout leur sens fait partie de ce qui est dit. Il en donne pour preuve le fait que le contenu des prétendues implicatures conventionnelles peut faire l'objet d'un discours rapporté. Nous ne pouvons pas présenter ici le détail de son argumentation, mais l'analyse qu'il propose le conduit à définir une nouvelle catégorie à l'intérieur de ce qui est dit : les implicatures. Il insiste sur deux points : (i) le contenu de ce que Grice appelle implicature conventionnelle fait partie de ce qui est dit, et (ii) à l'intérieur de ce qui est dit, on doit structurer l'information et distinguer ce qui est présenté comme essentiel de ce qui est présenté comme secondaire, qu'il s'agisse d'un commentaire ou d'une information périphérique. Pour preuve, pour paraphraser un énoncé comme (27) contenant *mais*, le mieux est de ne pas utiliser la coordination (28), qui met sur le même plan tout ce qui est dit, mais d'utiliser plusieurs propositions, dont une incise (29). Bach note aussi que le contenu secondaire n'est pas entièrement déterminé par l'énoncé mais dépend du contexte : on donne en (29) trois paraphrases possibles de (27).

(27) Jean est très grand mais il est agile.

(28) Jean est très grand, il est agile et la plupart des gens très grands ne sont pas agiles.

(29) a. Jean est très grand et, contrairement à la plupart des gens très grands, il est agile.

b. Jean est très grand et, contrairement à la plupart des gens de la liste, il est agile.

c. Jean est très grand et, contrairement à ce qu'on a dit, il est agile.

En résumé, pour Bach, il n'y a pas d'implicature conventionnelle, mais des aspects différents dans ce qui est dit : il y a le contenu mis au premier plan et ce qui est mis sur un autre plan comme les présuppositions ou les ajouts et les commentaires portant sur l'acte de langage lui-même, du type *first of all, secondly, to sum up...*

On retrouve au coeur de la sémantique multi-dimensionnelle élaborée par Potts (2005a) l'idée qu'il faut distinguer dans le dit des informations de nature différente : un énoncé véhicule plusieurs contenus propositionnels qui n'ont pas tous le même statut sémantique. A la différence de Bach, Potts ne se débarrasse pas des implicatures conventionnelles. Au contraire, il prend au sérieux l'idée de Grice selon laquelle il existe des éléments de sens qui sont logiquement indépendants de ce qui est dit mais conventionnellement attachés aux expressions utilisées par le locuteur. Et il identifie deux classes d'expressions qui déclenchent ce type d'implicatures, les suppléments (parmi lesquels les relatives non restrictives, les parenthétiques en *en tant que, comme* et les groupes nominaux apposés (voir (30)), et les expressifs (tels certains adjectifs et les honorifiques du japonais (voir (31))<sup>2</sup>.

(30) Paul, qui est l'aîné, est fier.

(31) Jean a tenté de fermer cette satanée fenêtre.

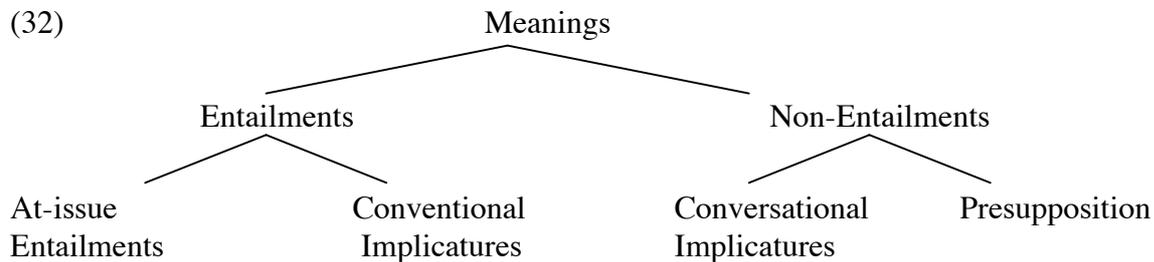
Du coup, il propose une nouvelle caractérisation des implicatures conventionnelles : ce sont des contenus sémantiques attachés à l'usage de certains mots, non annulables, mais qui ne font pas partie du propos central, de ce qui est en question dans l'énoncé (le contenu *at-issue*). Elles sont logiquement et compositionnellement indépendantes de ce qui est dit, et à la seule charge du locuteur, qui ne demande pas que l'interlocuteur s'accorde avec lui sur leur contenu.

Potts élabore une logique des implicatures conventionnelles en s'inspirant de ce que Karttunen et Peters (1979) ont fait avec les présuppositions. Mais il ne s'intéresse pas à la même classe d'expressions qu'eux : il se focalise sur les suppléments et les expressifs alors que ce que Karttunen et Peters appelaient des implicatures conventionnelles étaient essentiellement des déclencheurs de présupposition (comme *savoir que, réussir, aussi...*). D'autre part, Potts ne distingue pas deux types de contenus sémantiques, mais plus de deux (d'où le terme de sémantique multi-dimensionnelle) : il y a (i) le contenu *at-issue*, toujours mis au premier plan et correspondant à l'acte de langage principal, (ii) les implicatures conventionnelles (qui ne sont pas annulables), (iii) les implicatures conversationnelles (qui sont annulables), et (iv) les présuppositions. Nous présentons en (32) l'architecture des sens qui sous-tend l'analyse de Potts (2007a), en conservant les termes anglais. La première opposition ne repose pas sur la distinction entre ce qui est dit et ce qui est signifié, mais plutôt entre ce qui est annulable ou non, ce qui va résister quel que soit le contexte et ce qui va disparaître dans certains contextes. Dans une première version de son travail (Potts, 2005a, chapitre 2), Potts identifiait les *non entailments* aux contenus dépendant du contexte. Les présuppositions font partie de cette seconde catégorie parce qu'elles ont des propriétés spécifiques de projection : elles peuvent ne pas être déclenchées ou disparaître dans les contextes où elles sont liées (cf. van der Sandt (1992)). La seconde opposition pertinente est de nature dialogique ou informationnelle : qu'est-ce que le locuteur attend de son interlocuteur ? Qu'il enregistre une information, ou qu'il la partage ? C'est à ce niveau que se

---

<sup>2</sup> Les suppléments sont appelés ainsi parce que la valeur de vérité de leur contenu n'affecte pas la valeur de vérité du contenu de la phrase globale. Quant aux expressifs, ils ne servent jamais à distinguer un objet d'un autre. Ainsi, *cet imbécile de John* ne permet pas d'isoler un certain John parmi d'autres John, à la différence de *junior* dans *George Bush junior*. Sur ce point, voir l'analyse que Milner (1978) fait des termes de qualité.

fait la distinction entre ce qui est en jeu dans la conversation (les *at-issue entailments*), ce sur quoi les interlocuteurs doivent se mettre d'accord, et ce qui est présenté comme secondaire, que le locuteur donne à son interlocuteur comme une information à enregistrer, mais qu'il ne lui demande pas de partager.



Revenons à présent sur le statut sémantique des propositions incidentes. Elles ont le même statut sémantique que les suppléments. Les tests suivants dus à Jayez et Rossari (2004) peuvent être avancés à l'appui de cette analyse. On sait que *non*, en dialogue, permet de nier le contenu *at-issue* mais pas les implicatures ni les présuppositions. Un enchaînement introduit par *au contraire* est quant à lui tout à fait approprié pour s'opposer à une implicature conventionnelle. L'incidente se comporte comme une implicature conventionnelle (voir (33)).

- (33) A : Jean, c'est malheureux, a moins de la moitié des votes.  
 B : a. Non, il a exactement 15 voix sur 30.  
 b. (# Non / Au contraire), c'est plutôt une bonne chose<sup>3</sup>.

Un pronom phrastique, dans un enchaînement, ne réfère jamais au contenu d'une implicature ou d'une présupposition, mais seulement au contenu *at-issue*. Que la seconde phrase de (34a) signifie (34b) et pas (34c) corrobore l'idée que le contenu des incidentes n'est pas *at-issue*.

- (34) a. Jean a raté, c'est embêtant, son examen. Je m'y attendais.  
 b. Je m'attendais à ce que Jean rate son examen.  
 c. Je m'attendais à ce que ce soit embêtant.

Enfin, les implicatures conventionnelles véhiculent une information que le locuteur prend en charge sans demander à l'interlocuteur de la partager. L'interlocuteur peut donc poursuivre le dialogue en rendant explicite un désaccord avec l'interlocuteur sur ce point, comme en (35).

- (35) A : Jean, c'est triste, a moins de la moitié des votes.  
 B : Oui, il va donc falloir refaire un vote. Moi, je ne trouve pas ça triste, mais plutôt amusant.

En conclusion, on peut soutenir que les informations véhiculées par les propositions incidentes sont des implicatures conventionnelles.

## 2.2. Le statut sémantique des incisives

<sup>3</sup> La réponse en *non* est acceptable quand *C'est malheureux* occupe la position finale, mais la phrase peut être vue comme juxtaposée.

### 2.2.1. Analyses antérieures

Il existe une très vaste littérature sur les incises qu'on ne peut pas résumer ici, faute de place. On trouve une présentation riche et fouillée des problèmes et des données dans les travaux de Urmson (1970), de Borillo (1978, 1982) et de Blanche-Benveniste (1989). Dans un article sur les marqueurs de dérivation illocutoire, Anscombe (1981) propose d'analyser certaines incises comme le résultat d'un décrochement sans copie à droite donnant lieu à un effet de délocution. Sur la question spécifique du statut sémantique de l'information attachée à une incise, on peut distinguer deux grands courants dans la littérature. Selon Bonami et Godard (à paraître), un énoncé comportant une incise de citation (du type *dit-il*) est associé à un seul acte illocutoire dont l'incise est la tête. (36a) affirme que Marie a dit que tout le monde était prêt et (36b) que le moniteur a demandé si tout le monde était prêt. Il y a une assertion, que le propos rapporté soit assertif (36a) ou non (36b).

- (36) a. Tout le monde est prêt, a dit Marie.  
b. Est-ce que tout le monde est prêt ?, a demandé le moniteur.

Pour corroborer leur thèse, Bonami et Godard présentent le contraste (37), qui montre que l'ajout de citation en *comme* et l'incise ont une contribution différente. Dans les deux cas le propos rapporté est une question, mais l'énoncé (37a) est assertif alors que l'énoncé (37b) est interrogatif. Selon Bonami et Godard, il y a un seul acte de langage en (37a), une assertion, et deux actes de langage en (37b), une question et un commentaire. « Les incises sont le lieu de l'acte illocutoire principal » et « les ajouts en *comme* le lieu de l'engagement solitaire du locuteur ». Anscombe (2010b), dans une étude des incises en dire, avait déjà souligné cette différence pour *on dit* et *comme on dit*.

- (37) a. Est-ce que tout le monde est prêt, a demandé le moniteur.  
b. Est-ce que tout le monde est prêt, comme a demandé le moniteur.

Cornulier, lui, s'appuie sur la ressemblance qui existe entre (36a) et (38) pour mettre en doute l'intuition selon laquelle l'incise est le support fondamental de l'assertion. Il soutient au contraire que « l'incise est un greffon sur un support mimique », greffon qui n'est pas « responsable de l'espèce d'assertion » suivant laquelle une expression a été prononcée, mais qui « ne fait que préciser l'information apportée par le [signe] mimique » et « s'adjoit à ce support comme une espèce de circonstant » (Cornulier, 2004, p. 106).

- (38) a. Tout le monde est prêt, selon Marie.

Un autre argument en faveur de cette thèse est que bien souvent, on ne peut pas (ou pas simplement), à partir de la phrase-hôte et de la proposition incise, reconstruire une proposition dont le verbe de l'incise serait la tête. C'est le cas quand le verbe de l'incise n'accepte pas de complément phrastique (cf. (15) au § 1.1), ou quand la syntaxe de la phrase-hôte ne permet pas d'en faire un complément phrastique comme en (39).

- (39) a. Heureusement qu'elle est venue, dit Jean.  
b. \* Jean dit qu'heureusement qu'elle est venue.

On ne peut donc pas supposer une transformation reliant les phrases avec subordonnée et les phrases avec incise, ni soutenir comme Bonami et Godard (2007) ou Lamiroy et Charolles (2008) que dans un énoncé comportant une incise de citation, la citation fonctionne toujours comme un type particulier d'objet extrait.

### 2.2.2. L'incise : une construction présentative et présupposante

Selon nous, les phrases à incises sont à rapprocher des constructions présentatives.

- (40) a. Oui, répondit-il.  
b. « Oui » fut sa réponse.
- (41) a. C'est prématuré, commenta le député.  
b. « C'est prématuré » fut le commentaire du député.

La relation syntaxique entre le verbe de l'incise et la citation est du type de ce qu'on trouve dans une phrase copulative identificationnelle (cf. Higgins (1973)). La citation est identifiée avec l'événement associé au verbe de l'incise : c'est une réponse en (40), un commentaire en (41) et la citation est la forme que prend le ricanement en (13) où l'incise est *ricana-t-il*. L'incise est présentative de la citation, ou, comme le dit Cornulier (1978, p. 86), « la relation sémantique de l'incise au mime tient en ce que l'incise doit être présentative du mime »<sup>4</sup>. On a vu en effet au § 1.2 que les incises servent à introduire, non seulement des citations, mais plus généralement des signes mimiques, qui peuvent référer (par imitation et non par description) à une pensée ou à toute autre impression cognitive.

Nous développerons d'abord notre analyse sur les seules incises de citation, puis nous l'étendrons aux autres incises. Pour analyser le statut sémantique des différentes informations véhiculées par un énoncé comportant une incise de discours, on peut comparer la construction avec incise à d'autres formes de discours rapportés.

- (42) a. Marie a dit : « Jean n'est pas là »  
b. « Jean n'est pas là », a dit Marie.  
c. Marie a dit que Jean n'était pas là.  
d. Jean n'est pas là, comme a dit Marie.

Pour caractériser ce qui différencie les énoncés de (42), il faut expliciter les actes qu'ils réalisent et distinguer en particulier ce que chaque énoncé affirme, présuppose ou implique et ce qu'il mime. En effet, les objets linguistiques peuvent soit signifier, soit montrer ; ils peuvent référer au monde, par description, ou imiter le monde, en reproduisant une parole, en la mimant.

En (42a) et (42b), les citations réfèrent par imitation, non par description. Le locuteur mime les propos de Marie. Le verbe *dire* indique que le locuteur affirme que ces propos ont été tenus par Marie. Nous donnerons plus bas quelques arguments indiquant qu'il s'agit bien d'affirmation, pas de présupposition ni d'implicature. En (42c), il n'y a pas de citation (*contra* Cappelen et Lepore (2007)), mais description des dires de Marie ; on peut parler de discours rapporté en raison de la présence du verbe *dire*, mais les propos de Marie ne sont pas imités, ils sont décrits. En (42d), il y a à la fois affirmation par le locuteur qu'un discours a été tenu, reproduction de ce discours sous forme d'imitation, et réinvestissement du contenu descriptif de cette imitation. Donc, si l'imitation par citation est un acte de langage, elle doit être distinguée de l'affirmation que des propos ont été tenus.

Revenons à présent au statut de l'information attachée à l'incise, selon laquelle Marie a dit que Jean n'était pas là, en (42b). (43) montre qu'on peut refuser avec *non* le contenu de

---

<sup>4</sup> On peut rapprocher notre analyse du travail de Davidson (1968) qui soutient que dans *X said that P*, *that* est un terme singulier démonstratif, qui pointe sur l'énoncé P. Davidson établit donc une identification (entre *that* et P) mais il ne parle pas d'imitation et ne s'intéresse pas aux incises.

l'incise, ce qui corrobore l'idée que ce contenu est asserté. Si c'était une implicature conventionnelle, (43d) devrait être meilleur que (43a). Et on voit mal comment soutenir que ce contenu pourrait être présupposé, puisque les incises échappent aux tests classiques de projection (interrogation, négation et enchâssement).

- (43) Loc1 : Jean n'est pas là, a dit Marie.  
Loc2 : a. Non, c'est moi qui l'ai dit.  
b. Non, elle l'a juste chuchoté.  
c. Non, elle a dit qu'il arriverait plus tard.  
d. # Au contraire, c'est moi qui l'ai dit.

Notre thèse est donc que le contenu associé à l'incise est bien asserté. Cependant, l'incise en tant que construction sous-catégorise une expression qui réfère par imitation (et non par description) et tout mime présuppose l'existence d'un original, dont il est une reproduction. L'incise de citation est donc une tournure qui indirectement déclenche la présupposition qu'il y a un discours original dont elle présente le mime. C'est l'incise qui institue la citation comme signe mimique.

Ce qu'on a dit des incises de citation se généralise à l'ensemble des incises, la citation n'étant qu'une forme spécifique de mime, le mime d'un discours. On peut aussi mimer un geste ou une pensée par des paroles. En (44), l'imitation passe par la transformation du support expressif : le geste, qui a un sens conventionnel, est transformé en un mot qui véhicule la même signification.

- (44) Salut, fit-il d'un geste de la main.

De façon générale, l'incise présuppose l'existence d'un comportement, d'une apparence ou d'une impression cognitive qui est mimée. Un mime est toujours le mime d'un original et se distingue aussi toujours de cet original. Donc le contenu d'une incise n'est pas présupposé, mais toute incise présuppose l'existence d'un signe original dont elle présente un mime.

Cette analyse permet d'expliquer certaines des propriétés des incises. D'abord, l'incise étant représentative, elle ne peut pas être négative. On a *dit-il* mais jamais *ne dit-il pas*. Par ailleurs, la classe des verbes qu'on trouve en incise s'étend bien au delà de la classe des verbes de parole. La seule contrainte qui pèse sur le verbe de l'incise est de permettre l'identification entre ce qu'il décrit et le mime présenté. Cela explique la grammaticalité des incises avec *rire*, *s'esclaffer* ou *continuer* et permet de prédire l'agrammaticalité d'exemples comme (45). Le verbe *claquer* y fait référence à un claquement de porte, qui ne peut être identifié ni avec une parole ni avec une pensée. On peut produire simultanément une parole ou une pensée et un claquement, mais cela correspondra à deux actions distinctes, deux événements, dont l'un n'est pas un sous-événement de l'autre, ni le support de l'autre.

- (45) \* Sortez ! claqua-t-elle .

Enfin, on peut comprendre le contraste illustré en (46a). Le mime présuppose un original différent de lui, il ne peut en aucun cas se confondre avec l'original. C'est pourquoi les incises sont très fréquentes avec des verbes qui modalisent l'assertion et indiquent la distance que le

locuteur prend par rapport à la pensée imitée (comme *semble-t-il, paraît-il, dit-on...*)<sup>5</sup>. Du coup, le verbe *savoir*, parce qu'il est présuppositionnel (*Jean sait que P* présuppose P et même plus précisément présuppose que le locuteur sait que P) est inapproprié dans les incises, au moins au présent.

- (46) a. Il pleut, (pense Jean / croit Jean / \*sait Jean).  
b. Le médicament, savions-nous alors, agit comme un coupe faim.

On notera pour finir que la langue offre d'autres moyens de noter qu'un signe linguistique réfère par imitation et pas par description. C'est par exemple la fonction des guillemets (qui peuvent porter sur des contenus infra propositionnels) ou du tiret dans les dialogues (cf. Potts (2005b, 2007b)).

### Conclusion

Au terme de ce travail, on a distingué deux types de propositions insérées. D'une part des propositions incidentes, qui, sur le plan sémantique, sont à analyser comme des implicatures conventionnelles. D'autre part, des incises, qui au delà de la diversité qu'elles peuvent présenter, se caractérisent par deux propriétés. Sur le plan syntaxique, le sujet y est obligatoirement inversé. Sur le plan sémantique, elles ont pour caractéristique d'instaurer en objet mimé la proposition hôte à laquelle elles se rattachent. En ce sens, la construction en incise est présuppositionnelle, au même titre que la clivée est présuppositionnelle. Ce que l'incise présuppose, c'est, indirectement, l'existence d'un original (dire ou pensée) auquel la phrase-hôte à laquelle elle se rattache réfère par imitation. On a montré que l'imitation peut prendre d'autres formes que la citation, ce qui permet de donner un traitement unifié des incises de citation et des incises construites avec des verbes d'attitude comme *penser ou croire*.

Le cadre de la sémantique multi-dimensionnelle nous a semblé particulièrement approprié pour analyser la contribution sémantique des constructions insérées. En effet, il permet non seulement de distinguer des dimensions de sens en termes dialogiques, mais aussi de rendre compte du fait que les objets linguistiques (les sons, les mots ou les phrases) peuvent référer de différentes manières (soit descriptivement, soit par imitation) ou même ne pas référer du tout. L'originalité de ce cadre est qu'il offre un moyen de calculer de façon compositionnelle la valeur des différents contenus de sens (sens *at-issue*, sens présupposé, sens expressif, implicature...). Il articule sémantique et pragmatique sans les opposer : les conditions de vérité contribuent à l'analyse du sens mais elle ne l'épuise pas. Dans la mesure où la distinction de niveaux de sens y est centrale et parce qu'il se donne pour finalité de montrer comment sémantique et pragmatique interagissent dans la construction du sens, il s'inscrit en réalité dans la continuité des recherches menées dès les années 70 sur l'argumentation dans la langue (cf. Anscombe et Ducrot (1983)).

---

<sup>5</sup> Faute de place, nous n'avons pas étudié la contribution sémantique des incises progressives, qui semblent combiner les propriétés sémantiques des autres incises, au sens où elles présupposent l'existence d'un signe mimique, et les propriétés des incidentes, au sens où elles introduisent un commentaire portant sur le contenu de la phrase-hôte.